

LE TIERS-LIEU À L'ÉPREUVE DE SON SUCCÈS. VERS LA FORMATION D'UN COMPROMIS CIVICO-MARCHAND DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE EN FRANCE

[Aurélie Landon](#)

De Boeck Supérieur | « Participations »

2022/2 N° 33 | pages 181 à 207

ISSN 2034-7650

ISBN 9782807398252

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-participations-2022-2-page-181.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France

› Aurélie Landon

› Résumé

Dans cet article, nous interrogeons l'engouement croissant autour des tiers-lieux, issus de mouvements contre-culturels tels que les *hackers*, auprès d'institutions et collectivités locales ainsi que de grandes entreprises de l'immobilier. Pour comprendre son succès, nous proposons avec la sociologie de la justification d'appréhender le tiers-lieu comme point d'appui à la construction d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville. Ce compromis permet ainsi de répondre à deux processus opposés – les difficultés de financement des politiques publiques urbaines et la montée des risques de contestation des grands projets urbains – en transférant ces risques socio-économiques des acteurs publics vers les acteurs privés. Pour notre démonstration, nous nous appuyerons sur une enquête réalisée chez des entrepreneur-es de la cause des tiers-lieux qui œuvrent à la construction et à la consolidation de ce compromis civico-marchand.

Juillet 2015, nous nous rendons à un atelier organisé par un think tank parisien du numérique consacré aux tiers-lieux. Cet atelier est le premier d'un programme de prospective de dix ateliers qui durera un an. Le think tank qui le conduit explique ainsi l'objet du programme :

«Le constat : évolution du travail, lieux menacés d'obsolescence avec le numérique, émergence en parallèle de nouveaux lieux, certains lieux sont déjà en transition avec des stratégies territoriales. Les questions : le tiers-lieu est-il un nouveau paradigme ? Quelles stratégies face à l'émergence d'un financement massif public de lieux ? Maillage, ancrage, trajectoire des usagers ? Quels métiers/services communs ? Entreprises en réseau : quel outillage pour transformer le lieu ? Acteurs publics : quel rôle pour la collectivité ? »¹

Le programme est financé par des collectivités locales et des structures d'aménagement étatiques, une institution nationale, un promoteur immobilier et des entreprises en réseau. Le think tank qui le conduit existe depuis vingt ans et emploie une vingtaine de personnes. Cette structure accompagne entreprises, collectivités et institutions à prendre en compte les nouvelles technologies et à anticiper les évolutions des besoins. Elle a, par exemple, consacré un de leurs programmes à l'habitat connecté. Une seconde structure, un think tank également parisien consacré à l'innovation sociale dans lequel nous réalisons notre thèse dans le cadre d'un contrat CIFRE², rejoint le programme en octobre 2015 sur des tâches de coanimation. Cette organisation est plus récente : elle a été créée en octobre 2014 et emploie cinq personnes. Elle impliquera un autre partenaire financier, une agence départementale de développement économique, avec lequel elle espère décrocher un contrat d'accompagnement à l'issue du programme pour mettre en place une stratégie de développement de tiers-lieux. Nous serons chargée par notre employeur d'une commande floue, celle d'apporter la « vision de la recherche » sur ce programme.

Cette recherche part donc d'une commande³ pour le moins vague, que nous avons ensuite construite autour de ce qui nous apparaissait initialement comme un paradoxe : celui de voir de grandes entreprises et institutions s'intéresser

[1] Extrait des notes prises lors du premier atelier durant l'introduction faite par l'équipe d'organisation, juillet 2015.

[2] Convention industrielle de recherche. Le dispositif CIFRE encadre la réalisation d'une thèse dans laquelle une entreprise embauche un ou une doctorant-e pour la conduite de sa recherche. Le projet de recherche fait l'objet d'une convention tripartite entre le laboratoire, l'entreprise et le ou la doctorant-e.

[3] Cet article s'appuie sur une recherche doctorale menée dans le cadre d'une convention CIFRE au sein d'une structure d'accompagnement à l'innovation sociale et du laboratoire LAVUE (UMR 7218 CNRS) entre juillet 2015 et juillet 2018. Il fait suite à deux publications : un rapport de recherche (Landon, 2017a) et une communication avec actes (Landon, 2017b).

aux tiers-lieux, agencements sociospatiaux qui viennent de divers mouvements contre-culturels (squats, *hackerspaces*, etc.) et qui s'accompagnent souvent de projets libertaires et anarchistes. Nous souhaitons, dans cet article, démontrer deux hypothèses qui nous permettent de comprendre cette convergence d'intérêts hétérogènes dans la fabrique de la ville.

La première hypothèse est qu'il nous semble que le tiers-lieu sert de point d'appui à la construction d'un compromis civico-marchand, son flou et sa plasticité conceptuelle créant des « situations troubles » mêlant mondes marchand et civique (Boltanski, Thévenot, 1991). En effet, l'engouement récent autour des tiers-lieux prend appui sur des processus de marchandisation et d'institutionnalisation qui tendent à dépolitiser le projet démocratique à l'origine des tiers-lieux. Bien que plusieurs de ces lieux aient souvent émergé en dehors des cadres juridiques et réglementaires, ils font depuis peu l'objet d'une attention de la part des institutions et des grands propriétaires fonciers. Cet attrait se traduit, en France, par l'accroissement d'appels à projets d'occupations, temporaires ou non, lancés par des collectivités, mais également par l'État. Les grandes entreprises de la promotion et de la gestion de patrimoine immobilier créent quant à elles des filiales dédiées au développement et à la gestion de tiers-lieux ou investissent chez certains gestionnaires de tiers-lieux. Ainsi, l'essor actuel des tiers-lieux repose sur une série de transformations et d'adaptations, accompagné notamment par les deux think tanks présentés précédemment, qui l'éloignent du projet démocratique porté par ses premiers promoteurs et promotrices pour le rendre compatible au monde marchand.

En seconde hypothèse, nous proposons d'interpréter la formation de ce compromis autour du tiers-lieu comme un moyen de répondre à des enjeux de politiques urbaines en transférant les risques socio-économiques du projet urbain du secteur public vers le secteur privé. Le tiers-lieu tel qu'il est mobilisé dans notre enquête semble en effet répondre à deux processus *a priori* antagonistes : 1. les risques liés au financement et à la gestion du projet d'équipements dans un contexte de réduction des ressources financières des collectivités publiques locales ; 2. les risques de contestation des projets urbains face à la montée d'un « impératif démocratique » (Blondiaux, 2008).

Après avoir détaillé notre méthodologie d'enquête, nous examinerons comment le tiers-lieu est abordé dans la littérature scientifique. Concept aux contours flous et malléables, nous verrons que le tiers-lieu est le support d'utopies socio-économiques hétérogènes, voire concurrentes. Nous nous pencherons sur cette ambivalence pour comprendre son succès dans la fabrique de la ville. Le cadre théorique pragmatique, qui s'appuie sur *De la justification : les économies de la grandeur* (Boltanski et al., 1991) et *Le Nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski, Chiapello, 1999), nous permettra d'étudier comment les promoteurs et promotrices des tiers-lieux tentent de construire un compromis civico-marchand autour du tiers-lieu.

Pour cela, nous nous présenterons les « entrepreneur-es de la cause » des tiers-lieux et la manière dont ils et elles agencent des situations propices à l'élaboration de ce compromis. Nous nous intéresserons ensuite à la façon dont ils et elles parviennent à faire cohabiter mondes civique et marchand dans les réflexions autour des tiers-lieux, en transférant les risques. Enfin, nous nous pencherons sur les déplacements qu'ils et elles opèrent et les points d'appui normatifs qu'ils et elles construisent pour échapper à la critique.

Appréhender un objet trouble dans la fabrique de la ville

En nous appuyant sur la littérature consacrée aux tiers-lieux, nous nous inscrivons dans la lignée des travaux de sociologie des instruments politiques (Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014) afin de décrypter les transformations des politiques publiques urbaines. Ceci nous permet d'étudier comment le tiers-lieu est construit comme un instrument de politique publique pour répondre à des enjeux divers de la fabrique de la ville : revalorisation foncière d'une friche industrielle et portuaire, attraction de populations aisées et développement de l'activité économique, évitement de la contestation du projet par les personnes habitant le site en question.

Le tiers-lieu support d'utopies socio-économiques concurrentes

Pour comprendre ce qu'est un tiers-lieu, revenons d'abord sur ce concept proposé initialement par le sociologue américain Ray Oldenburg (1989) : la notion de *third place* traduisait la nécessité de concevoir des espaces de sociabilité dans les villes américaines entre l'espace domestique (*first place*) et l'espace du travail (*second place*). Théorisé sous la forme d'un manifeste pour le développement des espaces de sociabilité dans les villes américaines, le tiers-lieu doit, selon R. Oldenburg, posséder huit caractéristiques : (1) être un espace neutre, (2) ouvert à tous, (3) sans discrimination sociale, (4) être fréquenté par des habitué-es, (5) dont la principale activité est la conversation. L'espace doit être (6) simple, (7) ludique et (8) comme chez soi⁴.

Cette définition initiale en fait un objet composé (Dodier, Stravrianakis, 2018) rassemblant des éléments hétéroclites : un espace physique (souvent situé dans des friches urbaines) ; des personnes qu'Isabelle Berrebi-Hoffmann, Marie-Christine Bureau et Michel Lallement (2018) proposent d'analyser comme un monde social, celui des *makers* ; et des pratiques de démocratie par le « faire » : expérimentations, bricolages, chantiers participatifs, etc. (Lallement, 2015).

[4] Nous traduisons.

Méthodologie : une enquête embarquée sous tension

Notre enquête s'appuie sur une observation participante complète par opportunité (Lapassade, 2002) du dispositif de prospective sur les tiers-lieux de juillet 2015 à septembre 2016. Nous avons opté pour une approche inductive qui visait à comprendre quel sens l'équipe d'organisation et les partenaires de financement donnaient au tiers-lieu. Le cadre d'une convention CIFRE nous a permis d'accéder à des situations et des documents d'entreprises rarement ouverts aux universitaires. Outre l'observation des dix ateliers du programme, nous avons pu assister aux réunions préparatoires des ateliers et aux comités de pilotage réunissant les structures finançant le programme. Nous avons également pu, par ce biais, mener des entretiens semi-directifs auprès de personnes travaillant dans les institutions et grandes entreprises finançant le programme. Enfin, nous avons pu consulter l'ensemble des documents d'entreprise rendus publics et, de surcroît, ceux destinés à rester « en interne » (documents de travail, livrables intermédiaires, conventions de partenariat, etc.) qui ont été produits pendant ce programme.

Pendant, l'enquête dans le cadre d'une relation entre une « salariée-enquêtrice » et un « employeur-enquêté » s'est avérée périlleuse, ardue et source de lourds conflits. Dans notre cas, les problèmes rencontrés sont proches de celles qu'expérimentent les ethnographes. Néanmoins la double affiliation – doctorante pour le monde académique, salariée pour l'entreprise – renforce certaines difficultés, limitant les marges de manœuvre et les ressources pour y faire face. La mission que l'on nous avait confiée était pour le moins floue, « apporter l'œil de la recherche » sur un objet que nous connaissions peu – le tiers-lieu. Il nous a été difficile de faire accepter une position de « simple » observation avec une démarche inductive. Notre employeur souhaitait changer notre méthodologie d'enquête pour adopter une démarche plus proche de l'expertise – se présenter comme experte des tiers-lieux en milieu rural – et de la consultance – chercher à démontrer la pertinence des solutions d'accompagnement proposées par la structure d'accueil, avec en outre des variations répétées sur la portée des résultats attendus.

Les scientifiques peuvent fréquemment être au cœur de stratégies d'encliquage ou d'instrumentalisation au sein de leur terrain dans une démarche ethnographique, mais gardent souvent la

possibilité de s'extraire de leur terrain, ce qui n'était pas notre cas. Par conséquent, le temps dont nous disposions pour nous outiller et nous appuyer sur les ressources du monde universitaire (ateliers doctoraux, échanges avec la direction de thèse, revue de littérature) était extrêmement limité par notre employeur, impactant notre capacité réflexive et analytique (Foli, Dulaurans, 2013). Notre statut de salariée permettait par ailleurs à notre employeur-enquêté d'user de moyens de coercition lorsque nous tentions de tenir à distance les injonctions de notre employeur : convocations répétées, disqualification du travail réalisé durant des restitutions intermédiaires, remises en cause du projet de recherche doctorale à l'origine de la convention, etc. L'impact sur notre position et notre recherche a donc été important et a nécessité un travail conséquent de réflexivité pour construire une compréhension sociologique des conflits de travail qui ont découlé de cette double posture.

Dans cet article, nous nous appuyons sur un corpus de trois catégories de matériau : des notes de terrain prises durant notre observation participante, 8 entretiens semi-directifs et 46 documents d'entreprise. Ce corpus a été analysé avec le logiciel de traitement qualitatif de données NVivo. Nous avons reconstruit la chronologie du processus étudié puis avons procédé à un codage systématique du corpus.

C'est le relatif flou des contours du tiers-lieu qui participent à son succès en en faisant le support d'utopies socio-économiques hétérogènes (Liefooghe, 2018 ; Colmellere et al., 2019)⁵. Alain d'Iribarne (2017) décrit les tiers-lieux comme des espaces de production de l'économie collaborative tiraillée en deux pôles. Le premier, altermondialiste, libertaire et écologiste, s'inscrit dans la lignée de l'économie sociale et solidaire. Le second, avec une approche économique libertarienne, appréhende le tiers-lieu comme le support d'activités entrepreneuriales. Dans son ouvrage sur les *hackerspaces*, M. Lallement (2015) parle des « tensions fondatrices » entre les mouvements numériques contre-culturels libertaires et le milieu entrepreneurial de la Silicon Valley.

[5] Notons cependant qu'un sous-ensemble d'objets composites inclus dans les tiers-lieux est mieux défini. Ce sont des tiers-lieux dédiés au travail ou au développement d'activités économiques et industrielles : espaces de *coworking*, *Fablabs*, *hackerspaces* et *living labs* (Scaillerez, Tremblay, 2017). Ce sont les formes « floues » de tiers-lieu dont on peine à dire s'ils entrent ou non dans la catégorie des tiers-lieux, comme les cafés associatifs, les lieux éphémères, les friches et espaces d'expérimentation, qui sont au cœur de notre enquête.

De même, dans le cadre de la fabrique de la ville, le tiers-lieu semble être un moyen, pour ses promoteurs et promotrices, de répondre à deux enjeux de politiques urbaines *a priori* antagonistes : 1. les risques liés au financement et à la gestion du projet d'équipements dans un contexte de réduction des ressources financières des collectivités publiques locales ; 2. les risques de contestation des projets urbains face à la montée d'un « impératif démocratique » (Blondiaux, 2008).

Le tiers-lieu comme instrument d'attractivité territoriale

Les risques financiers des politiques urbaines auxquels doivent faire face les collectivités locales ont connu deux évolutions majeures en raison de la crise économique et financière des années 1970 : la décentralisation avec l'élargissement de leurs compétences, et le déficit budgétaire avec des dotations financières de l'État jugées insuffisantes pour accompagner le transfert de compétences. Les municipalités ont alors adopté une posture « d'entrepreneuralisme urbain » (Harvey, 1989). Pour cela, elles ont mis en place des politiques dites de « l'offre » (Béal, 2014) en ayant recours à l'instrument de projet urbain, permettant de « conjuguer les impératifs économiques d'attractivité de la ville et de compétition territoriale » (Pinson, 2004, p. 225). Or, la crise financière de 2008 et les politiques d'austérité budgétaires qu'elle a induites ont impacté de manière conséquente les finances des collectivités locales. La recherche de mécanismes de financement public-privé se poursuit donc, notamment autour de programmes de prospective sur les tiers-lieux tels que celui que nous analysons dans la suite de cet article.

Face à cet enjeu, de nombreux travaux de géographie économique abordent le tiers-lieu comme un instrument d'attractivité et de développement économique des territoires. Ainsi, plusieurs recherches inscrivent le tiers-lieu au sein de la théorie de l'anatomie de la ville créative (Cohendet, Grandadam, Simon, 2010). Les travaux s'inscrivant dans cette théorie postulent que les tiers-lieux prennent une place d'intermédiaires dans les territoires entre individus créatifs et firmes innovantes (Capdevila, 2015 ; Chantelot, Errami, 2015 ; Dechamp, Szostak, 2016 ; Houllier-Guibert, Suire, Bailleul, 2017 ; Suire, 2016). Raphaël Besson (2012) les considère même comme des clusters « nouvelle génération » qui viendraient remplacer les pôles de compétitivité, instruments de politique de développement économique. Les institutions publiques encourageraient ainsi le recours aux tiers-lieux, et notamment des Fablabs, comme outils de développement dans l'économie de la connaissance (Ferchaud, Dumont, 2017). Par conséquent, le tiers-lieu pourrait devenir un nouveau levier dans la politique de l'offre urbaine destinée à attirer les investissements.

Le tiers-lieu comme foyer d'expérimentations alternatives

En parallèle, le second enjeu structurant auquel font face les acteurs et actrices de la fabrique de la ville est celui de la démocratie urbaine. Les études participatives ont montré le développement d'un impératif délibératif (Blondiaux, 2008) particulièrement présent dans les politiques urbaines. La France a ainsi connu dans les années 1990 une institutionnalisation de la participation sous la forme de dispositifs de concertation. Cette institutionnalisation a occasionné plusieurs limites – l'enfermement dans la gestion de proximité, la manipulation, la dimension purement consultative de certains dispositifs ou encore la reproduction des inégalités sociales chez les personnes participantes (Blondiaux, 2008) – qui ont donné lieu à plusieurs mouvements de contestation de grands projets urbains. Nous pensons ici aux opérations de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), à celles de renouvellement de centre-ville notamment à l'occasion de grands événements comme le projet Euroméditerranée à Marseille, mais aussi de ce qui est désigné comme de grands projets inutiles, à l'instar du projet de l'aéroport de Nantes.

Or, comme le souligne Christine Liefoghe, le tiers-lieu est également abordé en tant que « foyer d'émergence et d'expérimentation d'utopies socio-économiques, voire politiques » (2018, paragr. 45). S'inspirant de la culture du *hacking* (Lallement, 2015), les acteurs et actrices des tiers-lieux participeraient au développement de pratiques de bricolage, de *do it yourself* (Atkinson, 2006 ; Bosqué, 2015, 2016 ; Lallement, 2015 ; Lhoste, Barbier, 2016 ; Nghiem, 2013). Ils et elles contribueraient à développer des formes de citoyenneté renouvelées basées sur la *do-ocratie* (Lallement, 2015). Par ailleurs, plusieurs travaux envisagent les tiers-lieux en tant qu'espaces de transition vers des modèles économiques alternatifs (Balaï, 2018), apportant des ressources pour faire face aux crises économiques (Besson, 2018). Le tiers-lieu permettrait la création de communs (Antonioni, Bureau, Rouxel, 2015 ; Le Crosnier, Vidal, 2017 ; Petit, 2017). Le tiers-lieu pourrait donc devenir le support d'une fabrique urbaine alternative (Ambrosino, Guillon, Talandier, 2018).

Travailler le trouble depuis une perspective pragmatique, l'apport de la sociologie de la justification

Dans cet article, nous proposons donc d'analyser comment les deux think tanks étudiés s'appuient sur le flou des tiers-lieux pour tenter d'enrôler des acteurs et actrices de la fabrique de la ville aux intérêts variés. En effet, le tiers-lieu est un dispositif socio-économique sur lequel la littérature scientifique est divisée : d'un côté les explications par les sciences économiques et de gestion, de l'autre par les sciences sociales et notamment participatives. Or, il nous semble intéressant d'examiner justement le brouillage opéré par certains promoteurs

et promotrices des tiers-lieux entre des valeurs *a priori* antagonistes dans le contexte français : le monde civique et le monde marchand.

Pour cela, nous proposons de nous appuyer sur les travaux de sociologie de la justification et de la critique (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Boltanski, Chiapello, 1999). La sociologie de la justification permet notamment d'étudier le sens que les acteurs et actrices donnent à leurs actions en situation. Les personnes, lorsqu'elles mettent en œuvre des actions, sont confrontées à des épreuves. Durant ces épreuves, elles vont justifier leurs actions en se référant à des conceptions du bien commun (les « cités »). L. Boltanski et L. Thévenot ont distingué six cités : la cité inspirée, la domestique, celle de l'opinion, la civique, la marchande et la cité industrielle. Une septième cité, la cité par projets, a été mise en avant par Luc Boltanski et Ève Chiapello. Ces cités ne s'appuient pas uniquement sur des arguments abstraits, mais sur des « mondes » regroupant notamment des êtres et des objets.

Lorsqu'il y a épreuve, les personnes engagées doivent donc se mettre d'accord sur le principe supérieur commun auquel ils et elles vont se référer et le monde qu'ils et elles vont déployer pour sortir de l'épreuve. Quelquefois, et c'est la situation qui nous intéresse ici, les personnes ne parviennent pas à un accord sur le principe supérieur commun. Perdurent alors des situations troubles ou des agencements composites. De là, les personnes en situation d'épreuve peuvent tenter de remettre en cause le jugement, de le critiquer pour chercher à clarifier l'épreuve dans un des mondes en présence, ou d'élaborer un compromis. C'est cette démarche que nous allons chercher à analyser ici.

L'élaboration de ce compromis repose en premier lieu sur la construction d'équivalences entre les deux mondes en présence. Pour cela, il va falloir accorder des qualités équivalentes à chaque monde et éviter de se référer aux principes supérieurs communs de l'un ou l'autre des mondes. Pour aboutir à une équivalence entre monde marchand et civique, il faut, par exemple, accepter qu'un homme ou une femme d'affaires puisse renoncer à ses intérêts particuliers, ou qu'un représentant-e de collectivité se plie aux lois du marché. Cette équivalence crée les bases d'un compromis, qui reste fragile à la critique.

Pour le solidifier, trois opérations sont possibles : la construction d'objets composites, la mobilisation de qualité équivoque et la profanation.

La construction d'objets composites consiste à assembler des éléments de mondes différents et à leur conférer une identité propre. L'objet composite devient alors insécable, de telle sorte que le compromis devient plus résistant à la critique. Le « droit des travailleurs et travailleuses » mêlant mondes civique et industriel en est un bon exemple.

Mobiliser des êtres ou des qualités équivoques facilite également la construction de compromis. Les auteurs de *De la justification* décrivent ainsi la responsabilité comme une qualité équivoque, qui peut tout aussi bien renvoyer au monde domestique – en qualifiant le rôle d'un père de famille⁶ – qu'au monde industriel – pour évoquer le rapport entre un-e supérieur-e et des salarié-es.

La profanation consiste à tenter des ouvertures entre des principes *a priori* incompatibles. Cela, nous indiquent L. Boltanski et L. Thévenot, se fait « en critiquant ce qui est le plus grand dans le monde depuis lequel on tend la main vers une nature étrangère » (1991, p. 341). Par exemple, proposer un compromis depuis le monde marchand vers le monde civique peut s'appuyer sur une critique de la concurrence au détriment de l'intérêt général.

Cependant, le compromis reste fragile face aux critiques puisqu'il ne peut s'adosser à un principe supérieur commun. Dans *Le nouvel esprit du capitalisme* (1999), L. Boltanski et É. Chiapello s'attachent notamment à étudier les stratégies de désarmement de la critique du capitalisme. Les deux sociologues mettent en avant l'intérêt de la construction d'objets insécables pour échapper à la critique. En effet, la construction d'objets composites permet de procéder à des déplacements et ainsi de contourner les épreuves instituées, la critique devenant alors inopérante.

Les déplacements font prendre du retard à la critique puisque « c'est sur elle que repose le poids de la preuve que quelque chose a bien changé » (Boltanski et al., 1999, p. 456). Le temps de réaliser ce travail, le monde a déjà évolué, rendant caducs les appuis normatifs de la critique. Pour analyser ces déplacements, expliquent ces travaux, on ne peut les expliquer par une action organisée et planifiée par un acteur omniscient, mais les réduire à des processus inconscients n'est pas satisfaisant non plus : « Un travail d'interprétation de rapprochement et de mise en récit (souvent accompli par des consultants ou dans les colloques, séminaires, etc.) est nécessaire pour définir ce qui semble avoir été profitable, et pour rendre réapplicable ailleurs des mesures locales ou circonstanciées » (Boltanski et al., 1999, p. 668-669).

Par ailleurs, L. Boltanski et É. Chiapello montrent que les déplacements opérés ne suffisent pas à contourner complètement la critique. Les redéploiements fragilisent les possibilités de justifications construites dans un état antérieur, ceci d'autant plus qu'un compromis ne peut se fonder sur un principe supérieur commun. « La reprise de la critique, quand la pression qu'elle exerce est suffisante, conduit à la formation de nouveaux points d'appui normatifs avec lesquels le capitalisme doit composer » (1999, p. 694).

[6] Nous ne recourons pas à une formule inclusive pour le terme « père de famille » puisque la cité domestique, selon Boltanski et Thévenot (1991), repose notamment sur une division traditionnelle des rôles des femmes et des hommes dans la famille.

Pour étudier ces situations troubles, nous avons procédé à un codage systématique de tout le matériau récolté à partir de la grille d'analyse des cités et des mondes élaborée par Luc Boltanski, Laurent Thévenot et È. Chiapello (Boltanski et al., 1991 ; Boltanski et al., 1999). À première vue, dans les situations observées, le monde par projets apparaissait majoritairement avec une valorisation importante des activités et projets, une mise en avant de la figure du médiateur ou de la médiatrice, ainsi qu'une volonté de construire un réseau des tiers-lieux, de ses acteurs et actrices et projets. Cependant, il nous semblait que l'accord qui se construisait autour du tiers-lieu dans le programme enquêté reposait sur un assemblage plus complexe qu'il n'y paraissait.

En effet, la cité par projets dégagée par L. Boltanski et È. Chiapello (1999) s'appuie sur deux processus : l'effacement du monde civique dans les années 1990, et à l'inverse le développement du monde inspiré⁷. Or, dans notre analyse de corpus, nous observions, outre la présence d'occurrences du monde par projets et du monde industriel, l'importance des mondes civique et marchand – tandis que les occurrences du monde de l'inspiration plus restreintes le plaçaient loin derrière les mondes civique et marchand. Nous avons donc construit l'hypothèse de l'émergence d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville autour du tiers-lieu.

Cette hypothèse a plusieurs répercussions envisageables : la première est l'incorporation de nouveaux « machins » dans le répertoire du monde par projets. Nous avons rapidement écarté cette possibilité. En effet, notre corpus comprend plusieurs « machins » tels que l'importance de « l'hybridation » des « usages » (ou services) dont « l'utilisateur »⁸ pourra disposer « localement » et ainsi « s'ancrer » dans son territoire. Ces éléments nous poussent vers une seconde hypothèse, l'émergence d'un compromis civico-marchand dont ces « machins » seraient peut-être des briques d'un monde en construction, ce type de compromis n'ayant pas été rencontré par les auteurs de *De la justification* (Boltanski et al., 1991). La suite de notre analyse s'appuie sur cette seconde piste.

Le tiers-lieu, pierre angulaire d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville ?

Après avoir décrit les deux structures sur lesquelles nous avons enquêté, nous procéderons en trois temps pour démontrer la construction d'un compromis

[7] Voir à ce sujet, l'article de Luc Boltanski (2006) dans lequel il revient sur la construction de la cité par projets.

[8] L. Boltanski et L. Thévenot se servent justement de la figure de « l'utilisateur » pour montrer la construction d'un objet insécable qui va solidifier un compromis : « l'identité d'un "utilisateur" englobe la contradiction entre le "citoyen" et le "client" » [1991, p. 339].

civico-marchand dans la fabrique de la ville permettant le transfert des risques socio-économiques vers le secteur privé. En nous appuyant sur le récit de l'enquête de terrain, nous nous intéresserons à la façon dont des entrepreneur-es de la cause des tiers-lieux cherchent à agencer des situations en vue d'aboutir à un compromis civico-marchand. Dans un second temps, nous analyserons dans ces situations la construction du tiers-lieu en objet composite stable pour solidifier le compromis. Enfin, nous étudierons comment les entrepreneur-es de la cause accompagnent les acteurs et actrices de la fabrique de la ville dans l'élaboration d'un discours de justification en incorporant la critique.

Les entrepreneur-es de la cause des tiers-lieux

Comme nous l'avons vu en introduction, le programme a été lancé par un premier think tank, spécialisé sur les nouveaux usages du numérique. Le second, notre structure d'accueil de thèse sous convention CIFRE, est un think tank spécialisé sur l'innovation sociale⁹. Il a rejoint le programme en cours de route, s'associant au TT1 pour les activités d'animation d'ateliers.

Pour comprendre le rôle des deux think tanks qui ont conduit le programme sur lequel nous avons enquêté, nous aurons recours à la notion d'entrepreneur-es de cause¹⁰. Cette dernière permet d'appréhender des personnes avec de fortes capacités de mobilisation qui vont agir pour créer ou faire évoluer l'intérêt collectif et proposer de nouvelles formes d'action. « Ils transforment les cadres cognitifs de perception d'un enjeu et des modes d'intervention reconnus comme légitimes » (Lascombes, Le Galès, 2012, p. 66). Nous étudions donc ces deux structures en tant qu'entrepreneuses de cause qui vont agencer des situations pour intéresser, enrôler et mobiliser autour du développement des tiers-lieux.

La première structure utilise pour cela un dispositif, le « programme » de prospective : il s'agit d'une série d'ateliers visant à enrôler des personnes d'institutions, de bailleurs et de grandes entreprises pour mobiliser et développer des services répondant à ce qu'ils et elles appellent « les nouveaux usages du numérique ». Pour financer ces programmes de prospective, le TT1 conçoit une proposition thématique qu'il va soumettre à des entreprises et des institutions. Lorsqu'un nombre suffisant de partenaires de financement est atteint, le TT1 lance le programme.

Le TT2, d'existence beaucoup plus récente, a rejoint le programme dans une période pendant laquelle il définissait encore sa stratégie de positionnement et de différenciation. Il se distingue du TT1, car il cherche à développer une offre

[9] Nous nous référerons à ces deux structures en utilisant respectivement les abréviations suivantes : TT1, TT2.

[10] En référence au concept d'entrepreneur-e de morale d'Howard Becker (1985).

dans l'accompagnement de projets par la mobilisation de communautés, à la manière des cabinets de conseil en affaires publiques¹¹ étudiés par Edward T. Walker (2014). Ces derniers proposent à de grandes institutions ou compagnies de construire des mobilisations¹² en faveur de leurs projets. S'inscrivant dans le dispositif mis en place par le TT1, le TT2 a eu essentiellement pour tâche d'aider à la préparation des ateliers. Son rôle est donc mineur dans la conduite du projet et l'orientation stratégique. Il espère que cette participation pourra déboucher sur des commandes d'accompagnement.

La construction d'un arrangement local autour des tiers-lieux

Le programme étudié est construit autour d'un dispositif conçu et mis en pratique à de nombreuses reprises par le TT1. Construit à partir de l'approche du *design thinking* qui vise plus à intéresser de nouveaux acteurs ou de nouvelles actrices qu'à mettre un projet en discussion (Weller, Pallez, 2017), le programme a été agencé de manière procédurale sous la forme d'une série d'ateliers. Il s'ouvre sur deux ateliers d'ouverture sur la thématique avec invitation d'expert-es, se poursuit sur un atelier dédié à la construction de scénarios de développement des tiers-lieux, puis s'appuie sur une série d'ateliers dits « territoriaux » dans lesquels il s'agit d'imaginer de nouveaux tiers-lieux sur un territoire donné. Ainsi, nous nous trouvons en présence d'un dispositif – au sens pragmatique du terme, comme enchaînement de séquences destiné à qualifier ou transformer des états de chose par l'intermédiaire d'un agencement d'éléments matériels et langagiers (Dodier, Barbot, 2016, p. 431).

Analysons maintenant comment sont agencées ces situations d'atelier pour arriver à construire un compromis autour des tiers-lieux. Dans un premier temps, nous allons voir que les TT1 et TT2 bâtissent un « arrangement » local, c'est-à-dire un accord entre deux parties « rapporté à leur convenance réciproque et non en vue d'un bien général » (Boltanski et al., 1991, p. 408).

Fin 2014, le TT1 commence le démarchage de partenaires de financement pour le programme. Dans sa plaquette de présentation, il indique viser cinq types de partenaires : les collectivités territoriales et les structures d'aménagement ; les entreprises à réseaux ; les services publics ; les entreprises de construction, les gestionnaires de biens immobiliers et les créateurs et créatrices gestionnaires de tiers-lieux. Ces partenaires relèvent des mondes civique, marchand et connexionniste. Une fois franchie l'étape de recrutement des partenaires

[11] Nous traduisons.

[12] Edward T. Walker parle de « *Grassroots to hire* », littéralement des militants de la base à louer (nous traduisons).

de financement¹³, le programme s'ouvre sur deux ateliers d'introduction aux réflexions sur les tiers-lieux. Dans ces deux ateliers, le TT1 invite des universitaires et des gestionnaires de tiers-lieux. Par ailleurs, le TT1 diffuse une invitation large sur sa liste de diffusion et sur son site Internet. Chacun des ateliers réunira entre 40 et 50 personnes (souvent professionnel·les de l'urbain, du conseil, ou opérateurs et opératrices de tiers-lieux). Y sont posées de premières qualités équivoques permettant de penser le tiers-lieu comme objet aux qualités civiques et marchandes. Cela passe notamment par le recours à un vocabulaire autour de l'hybridation ou du partage de ces mondes justifiés par les attentes de l'usager ou l'usagère final·e :

« L'hybridation servicielle permet de nouveaux partenariats, de nouvelles alliances, de nouveaux usages... en ce sens, c'est intéressant à regarder, bien qu'il existe une gradation dans l'hybridation. Les enjeux du poids public/privé, de financiarisation du service dans ces hybridations nous intéressent, ils sont porteurs de tension ; mais du côté de l'usager, l'important n'est-il pas que cela lui apporte un nouveau service ? »¹⁴

Dans ces deux ateliers initiaux, la référence au principe supérieur civique est fréquente, les tiers-lieux doivent être pour tout le monde, favoriser le collectif, etc., mais elle s'accompagne de la « profanation » des sujets du monde civique. Les « grands êtres »¹⁵ représentant l'intérêt général – les collectivités et les institutions à qui sont déléguées des politiques sectorielles – sont particulièrement critiqués pour leurs actions. À ce propos, une des intervenantes du second atelier énonce ainsi : « Plus c'est descendant, plus c'est public, moins ça marche ». De même, un autre expert invité critique les « illusions totémiques » que produisent l'État et les collectivités locales en labellisant des tiers-lieux. Le rôle des « grands êtres » du monde civique est par conséquent assimilé, par les personnes participant à l'atelier, à des approches *top-down*, alors qu'elles soulignent fréquemment qu'il faut favoriser des approches *bottom-up*. Ces approches ascendantes permettent ainsi, ce qui peut faire tomber en « déchéance » dans le monde civique, de prendre en compte les intérêts particuliers des sujets marchands : les travailleurs et travailleuses indépendant·es, les entrepreneur·es, la clientèle.

Ce recours au répertoire de sujets du monde marchand va particulièrement être mobilisé dans le troisième atelier, tout en s'accompagnant d'une critique du

[13] Le programme a été financé par Euroméditerranée, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lozère Développement, Orange, Renault, Société Générale, La Poste, la Caisse des dépôts et consignations et Bouygues Immobilier.

[14] Extrait du compte rendu d'un des ateliers du programme de prospective rédigé par le TT1.

[15] Les grands êtres sont, chez L. Boltanski et L. Thévenot (1991), des personnes qui lors d'une épreuve sont garantes du principe supérieur commun.

principe supérieur commun de la cité marchande : la concurrence. Dans ce troisième atelier, dit « scénario extrême », les animateurs et animatrices proposent aux participant·es de travailler sur ce qu'ils et elles appellent des « signaux faibles », en imaginant ce qu'il se passerait si ces phénomènes se développaient¹⁶. Dans cet atelier sont invitées prioritairement les personnes issues des organisations finançant le programme, ainsi que des invité·es que le TT1 désigne comme ses « complices ». Réunissant environ 50 personnes, on trouve notamment parmi les participant·es des designers de services, des professionnel·les du numérique et des opérateurs et opératrices de tiers-lieux.

Dans cet atelier, le principe marchand est moqué (« ils se livrent une concurrence féroce »¹⁷), les relations marchandes sont pointées comme un risque dans le développement des tiers-lieux (« [les] usagers, qui hier acceptaient de partager et d'échanger entre eux et avec d'autres, font désormais tout payer »¹⁸). Cependant, l'activité des entrepreneur·es et opérateurs et opératrices de tiers-lieux pourrait avoir des effets positifs en modifiant le jugement sur ce qui est grand (« des effets collatéraux aussi surprenants que positifs : inversion de la courbe des prix du foncier, quasi-éradication de la crise du logement, retour de la nature et des activités physiques »¹⁹).

Une fois cette équivalence posée entre monde marchand et monde civique, les entrepreneur·es de la cause des tiers-lieux peuvent solidifier le compromis. Deux opérations – la construction d'objets composites et la mobilisation d'êtres ou de qualités équivoques – vont permettre aux acteurs et actrices de la fabrique de la ville d'opérer des déplacements pour échapper à la critique.

Une gentrification inclusive ? Le désarmement de la critique

Le programme de prospective se poursuit sur une série de deux fois trois ateliers dits « territoriaux ». Chaque série de deux ateliers, organisés par le TT1 et le TT2, était destinée à travailler au développement de tiers-lieux sur un territoire donné en prenant en compte ses spécificités. Nous nous intéresserons ici aux ateliers organisés à Marseille autour de la seconde phase du projet Euroméditerranée, à la demande de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée et de la société de promotion Bouygues Immobilier. À partir de ce cas, nous allons

[16] Dans les scénarios proposés, nous trouvons par exemple : « Les supermarchés serviciels : Mon service est délégué à un porteur de lieux ». Dans cet exemple, il s'agit d'imaginer ce qu'il se passerait si les services marchands et publics n'étaient plus délivrés dans des boutiques ou espaces d'accueil spécifiques, mais tous centralisés au sein de tiers-lieux et délivrés par le même personnel.

[17] Extrait du document de présentation des scénarios de l'atelier rédigé par le TT1.

[18] *Ibid.*

[19] *Ibid.*

analyser comment le TT1 cherche à solidifier le compromis en transformant le tiers-lieu en « objet composite stable » (Boltanski et al., 1991).

Le TT1 organise donc deux ateliers autour du projet Euroméditerranée. En plus des partenaires de financement, participeront à ces ateliers des personnes invitées par le TT1 et l'établissement public d'aménagement : entrepreneur-es au niveau local, opérateur ou opératrice d'un Fablab, porteur-es de projets entrepreneuriaux pour le nouveau quartier. Le premier atelier s'ouvre sur la construction d'objets de compromis que pourrait permettre la création d'un ou de plusieurs tiers-lieux dans le projet d'aménagement :

« L'intuition de départ : faire de l'une de ces friches un tiers-lieu inclusif, à même d'accompagner la mutation de ce territoire et de ses habitants, voire d'en devenir le lieu totem [...]. Une gentrification inclusive, une inclusion gentrifiante ? Le défi dans ce projet consistera à gérer une friche temporelle dans une friche spatiale, et de faire de ce lieu un lieu agile et évolutif pour accompagner l'évolution démographique et sociologique du quartier. »²⁰

Pour comprendre la construction de cet objet de compromis – la « gentrification inclusive » ou « l'inclusion gentrifiante » –, il nous faut ici revenir sur le renouvellement du centre-ville de Marseille à l'œuvre depuis une quinzaine d'années, dans lequel s'inscrit cette seconde phase du projet Euroméditerranée. De nombreuses démolitions et expulsions des personnes les plus précaires ont eu lieu dans ce cadre, notamment à l'occasion de la réalisation de la première tranche du projet Euroméditerranée. Elles ont fait l'objet de mobilisations habitantes importantes (Deboulet, 2009). Or, le second périmètre d'Euroméditerranée abrite un quartier populaire, Les Crottes. L'objectif de la structure d'aménagement est d'attirer des catégories sociales supérieures dans ce quartier, il souhaite donc étudier une manière d'éviter une nouvelle contestation habitante. Le TT1 suggère ainsi dans ses ateliers – dans lesquels aucune personne habitant le quartier n'a été invitée – un déplacement vers des épreuves dans lesquelles les opposant-es au projet n'ont pas de prise.

Dans le premier atelier, le TT1 propose aux participant-es de réfléchir à créer des tiers-lieux comme un dispositif de mixité sociale permettant d'amener de nouvelles catégories sociales dans le quartier et de prévenir la contestation du processus de gentrification lié au projet urbain. « Le défi dans ce projet consistera à gérer une friche temporelle dans une friche spatiale, et de faire de ce lieu un lieu agile et évolutif pour accompagner l'évolution démographique et sociologique du quartier. »²¹ Le TT1 construit ici un dispositif de justification complexe

[20] Extrait du compte rendu du premier atelier territorial consacré à Marseille rédigé par le TT1.

[21] *Ibid.*

mobilisant des références au monde par projets. L'agilité, la souplesse, les pratiques de bricolage et de *do it yourself* issues du monde des *makers* peuvent permettre de revaloriser les pratiques habitantes informelles de mécanique de rue, ainsi que le marché aux puces présent sur le site du projet.

Les animateurs et animatrices proposent donc de travailler sur deux projets de tiers-lieux : « les puces de services » et « le tiers-lieu inclusif ». Le premier atelier est consacré à définir quels services existants ou non pourraient être « hybridés », c'est-à-dire mutualisés au sein d'un même lieu afin de tirer profit « des opportunités [du quartier] avec le microartisanat local et le bricolage informel, boostés par l'arrivée des nouveaux habitants et des activités »²². Ce premier déplacement permet de rendre une partie de la critique inopérante. Le nouveau projet ne fait plus table rase des habitant·es en place et de leurs pratiques, mais les revalorise en proposant par exemple « une offre de formation, avec des acteurs sociaux innovants, qui pourrait se focaliser sur la création, la réparation et le recyclage d'objets ainsi que le DIY/décoration, prendre la forme d'ateliers collectifs et solidaires »²³. Par ailleurs, le projet pourra également répondre à la précarité des habitant·es avec « un bureau municipal virtuel [...] pour combler une absence tangible de lieux de services publics dans ce territoire, qui accentue la précarité de la population actuelle »²⁴, car « [l]a population fortement précarisée d'aujourd'hui a un besoin patent de médiateurs pour accéder aux services de base »²⁵.

L'arrivée de nouvelles populations devient ainsi une opportunité pour les habitant·es en place. Partant, la critique de la gentrification désarmée, le second atelier est consacré à développer les services et futur·es usagers et usagères des deux projets de tiers-lieux. L'équipe d'animation demande aux participant·es d'imaginer le parcours d'usagers et usagères types du lieu. Les êtres tombés en déchéance dans les mondes marchand et civique sont alors convoqués par cet artefact pour les revaloriser par le compromis civico-marchand établi :

« Jeanne habite le quartier depuis des années. Aujourd'hui sans activité professionnelle, elle s'approvisionne régulièrement au marché des Puces, qui propose des produits très abordables. Pas question de changer ses habitudes avec la transformation du quartier... Aiguillée par son agence Pôle Emploi, elle a découvert qu'une permanence était assurée au sein des Puces par l'ERIC local, Arborescence. Celui-ci l'aide à se repérer dans les offres d'emploi locales, et lui permet d'identifier plusieurs chantiers d'insertion (Pain et partage, Urban Prod...). Coupée du monde

[22] *Ibid.*

[23] *Ibid.*

[24] *Ibid.*

[25] *Ibid.*

professionnel depuis quelques mois, Jeanne n'a pas pour autant envie de s'isoler et elle profite de temps en temps de la cuisine ouverte, pour papoter avec ses voisines en cuisinant. »²⁶

Les participant·es de l'atelier, accompagné·es par le TT1, construisent ainsi un objet destiné à être insécable, le « tiers-lieu inclusif » pensé comme un espace de services publics et marchands et promettant de « faire monter en compétences la population actuelle, en innovant dans les dispositifs de formation, avec la complicité des acteurs sociaux présents sur le territoire, notamment ceux de l'éducation populaire »²⁷. Pourtant, depuis la fin du programme de prospective, la presse locale fait état de plusieurs procédures d'expropriation fin 2017²⁸ et des mauvaises relations entre les habitant·es du quartier des Crottes et les occupant·es du Fablab ouvert fin 2018²⁹. Mais cette stratégie de désarmement de la critique permet aux acteurs et actrices du projet d'appréhender le tiers-lieu comme un dispositif d'aménagement du territoire rendant inopérante la critique du projet en agençant mondes civique et marchand.

La construction d'appuis normatifs pour répondre à la critique de la ville néolibérale

Pour finir, nous allons étudier la stratégie du TT1 qui repose également sur la construction de discours de justification pour consolider le compromis. En analysant les discours des participant·es du programme ainsi que ceux cités en référence durant ce même programme, on peut voir l'édification de points d'appui normatifs. Ces derniers permettent d'équiper de justifications trois stratégies à l'œuvre dans le développement d'une offre de tiers-lieux. Il s'agit des stratégies foncières et immobilières, de stratégies commerciales et de stratégies d'acceptabilité sociale du projet.

Dans la stratégie foncière et immobilière, le tiers-lieu est vu comme un levier de rentabilisation du patrimoine immobilier. Cela permet à de grands propriétaires, comme La Poste, de maintenir une couverture importante du territoire national en proposant « de diversifier les sources de revenus et de proposer des offres enrichies, cohérentes »³⁰. Le tiers-lieu devient alors un instrument de modernisation des services publics « et en même temps » d'optimisation

[26] Extrait du compte rendu du second atelier territorial consacré à Marseille rédigé par le TT1.

[27] *Ibid.*

[28] Voir l'article de Violette Artaud, le 29 novembre 2017, dans *Marsactu*, « Aux Crottes, le projet Euroméditerranée contraint des habitants à quitter les lieux », consultable en ligne : <https://marsactu.fr/aux-crottes-habitants-obliges-de-quitter-lieux/> (accès le 29/03/2022).

[29] Voir l'article de Benoît Gilles, le 27 octobre 2018, dans *Marsactu*, « Ici Marseille, l'ovni des fabriques atterrit dans un quartier en tension », consultable en ligne : <https://marsactu.fr/ici-marseille-lovni-des-fabriques-atterrit-dans-un-quartier-en-tension/> (accès le 29/03/2022).

[30] Extrait du rapport final du programme rédigé par le TT1.

des espaces commerciaux. Ici, le point normatif construit repose sur la lutte contre la désertification des services publics en zone rurale, ainsi que l'aide et l'accompagnement à l'accès aux services publics dématérialisés.

Toujours dans cette même stratégie immobilière, le tiers-lieu est mobilisé par de grands propriétaires de foncier, comme la Ville de Paris ou la SNCF, pour valoriser temporairement leurs espaces vacants et également éviter le squat. Le développement de ces occupations temporaires s'accompagne d'un processus d'intermédiation autour de la création et de la gestion des tiers-lieux. En effet, avec l'augmentation des appels à projets pour ces occupations éphémères et des demandes de grands investisseurs fonciers, une professionnalisation d'opérateurs et opératrices de lieux se met en place (Dumont, Vivant, 2016). Ils et elles se positionnent entre occupant·es (souvent des associations ou de jeunes entreprises) et propriétaires de foncier. L'entreprise Plateau Urbain, qui prend en charge la location d'espaces vacants, notamment sur le projet emblématique des Grands Voisins, a ainsi construit son argumentaire :

« De nombreux porteurs de projets associatifs, culturels ou entrepreneuriaux peinent à trouver des locaux pour leurs besoins. Trop cher, mal adapté, difficile à trouver... Les créateurs sont confrontés à de nombreux obstacles ! Dans le même temps, des millions de m² sont vides. Ils pèsent sur les finances des propriétaires, alors qu'ils représentent une ressource formidable. Plateau Urbain est né de l'idée d'utiliser systématiquement les nombreux bâtiments en attente de projet pour y établir des occupations temporaires, à prix réduit »³¹.

Ils et elles mobilisent un argumentaire à destination des propriétaires de foncier garantissant une occupation temporaire qui ne se transformera pas en squat³² et permettant le financement des frais d'entretien. Dans le même temps, ils et elles construisent deux appuis normatifs pour répondre aux critiques contre la ville néolibérale : lutter contre la vacance immobilière, particulièrement dans les villes où la pression foncière est forte, et rendre accessible à de petites structures (associations et jeunes entreprises) le parc immobilier de bureaux en centre urbain.

Passons maintenant à la stratégie commerciale, celle de développer de nouvelles offres de services urbains : « Les espaces Wojo ne ferment jamais ; ils sont conviviaux, confortables, spacieux et dotés de multiples lieux, recoins, emplacement aux thématiques variées : coworking, bureaux dédiés et modulables, bars,

[31] Extrait du site Internet de Plateau Urbain sur la page présentant la vision de la structure : <https://www.plateau-urbain.com/vision> (accès le 29/03/2022).

[32] À ce sujet, voir notamment : Antoine Calvino, « Les friches, vernis sur la rouille », *Le Monde diplomatique*, avril 2018, p. 26-27.

salles de réunion, salons, tisaneries, coins bibliothèque... »³³ Plusieurs majors de la promotion immobilière ont fondé ces dernières années des succursales dédiées à la création de tiers-lieux. C'est le cas de Bouygues Immobilier avec sa structure Nextdoor spécialisée dans les espaces de *coworking*. Ces stratégies de développement des espaces de travail partagés appuient leurs justifications sur plusieurs arguments portés par les politiques publiques nationales et locales : réduire la pollution urbaine en limitant les déplacements domicile-travail grâce à des tiers-lieux de proximité pour télétravailler³⁴, favoriser l'accès à l'entrepreneuriat dans les périphéries des grandes métropoles en y implantant des espaces de *coworking*.

Par ailleurs, quelques lieux temporaires emblématiques, tels que les Grands Voisins, donnent actuellement lieu à des réflexions sur l'usage de ces projets pour préfigurer³⁵ et valoriser des reconversions de friches urbaines. Ces tiers-lieux permettent en effet d'expérimenter des éléments programmatiques du site en transformation. Ils facilitent également l'investissement du quartier par de nouvelles populations avant même que le projet ne soit construit, voire conçu. Enfin, ils rendent possible la communication à propos du projet. D'ailleurs, si les premiers appels à occupation ne mentionnaient pas explicitement ces objectifs, de nombreux appels à projets ont développé une commande autour de la préfiguration de projets³⁶. Ici, c'est l'occasion d'expérimentations démocratiques offertes par les tiers-lieux temporaires qui est mise en avant par ses promoteurs et promotrices, expérimentations qui pourront ensuite se transformer en services marchands pour le projet urbain.

Enfin, les tiers-lieux sont utilisés dans le cadre de *stratégies d'acceptabilité sociale du projet*, notamment par les sociétés de promotion immobilière. Le tiers-lieu permet de passer de propositions d'innovations technologiques liées à la *smart city* à des innovations sociales, moins coûteuses et moins risquées. Pour la promotion immobilière, l'expérience des premiers quartiers avec de fortes innovations technologiques a introduit de nouvelles problématiques sur leur rôle une fois leur projet livré. Lorsque des défaillances sur ces technologies sont constatées, les maître-sses d'ouvrage commencent à demander aux sociétés de promotion immobilière une réintervention sur les projets achevés.

[33] Extrait de la présentation des espaces de *coworking* de Bouygues Immobilier sur leur site Internet : <https://www.bouygues-immobilier-corporate.com/fr/activite/wojo-une-nouvelle-facon-de-travailler> (accès le 29/03/2022).

[34] Voir, par exemple, l'appel à projets de tiers-lieux de la région Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/appel-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux> (accès le 29/03/2022).

[35] À ce sujet, voir notamment les *Carnets pratiques de l'AURIF* n° 9, « L'urbanisme transitoire », 2018, consultable en ligne : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lurbanisme-transitoire-1/> (accès le 29/03/2022).

[36] Voir par exemple l'appel à manifestation d'intérêt Play Groues pour la préfiguration d'un nouveau quartier à Nanterre : <https://epadesa-playgroues.achatpublic.com/accueil/> (accès le 29/03/2022).

Les tiers-lieux apparaissent alors comme un dispositif d'innovation sociale idéal pour les promoteurs et promotrices : « On prend de vieux immeubles, un peu obsolètes, on leur redonne de la valeur sociétale, et après on les exploite. »³⁷ Bouygues Immobilier tente ainsi de développer de nouveaux services afin de « faire vivre les quartiers »³⁸ pendant leur construction et après leur livraison.

« *Enquêtrice — Il s'agit d'un nouveau rôle pour Bouygues Immobilier ?*

Personne enquêtée — Totalemment ! Nous, on n'est plus seulement un opérateur immobilier qui fait son boulot et puis s'en va. On crée de la dynamique urbaine, on travaille beaucoup sur le quartier. [...] Depuis 4-5 ans, on travaille beaucoup sur l'amont des projets, on fait de la conception de morceaux de villes à énergie positive avec des services. »³⁹

Dès lors, la promotrice interrogée mobilise le tiers-lieu afin d'amplifier son offre avec des services urbains qu'elle n'aura pas besoin de mettre en œuvre elle-même. Ces tiers-lieux lui permettraient de développer ce qu'elle appelle une « communauté », c'est-à-dire un réseau d'associations, d'entrepreneur-es au niveau local et d'habitant-es qui vont assurer la gestion de ces services et l'animation du quartier :

« Et puis derrière quand vous dites on a fait un quartier à énergie positive, c'est difficile de le faire et de dire maintenant on s'en va. [...] Donc on aura mis en place des choses, il faut qu'elles soient portées et gérées et ce sont ces communautés qui vont le prendre en charge. [...] L'idéal pour moi c'est d'*empowerer* les habitants pour qu'ils prennent en charge la gestion de la ville. »⁴⁰

Passer par ce développement d'une communauté d'acteurs et actrices au niveau local autour d'un tiers-lieu crée, par ailleurs, un nouvel appui normatif pour la promotrice afin de justifier le contournement des dispositifs de concertation. La personne interviewée parle ainsi d'« animation » pour remplacer la concertation.

« Il y a la concertation réglementaire qui est ce qu'elle est... Et à côté, on a tout un tas d'outils multiples : il faut en tout cas développer le dialogue pour comprendre les usages, les particularités locales, etc. De plus en plus de choses se développent autour du dialogue, de l'animation. [...] Et puis, actuellement, les

[37] Extrait d'entretien avec une responsable de service au siège de Bouygues Immobilier, le 24 juin 2016.

[38] *Ibid.*

[39] *Ibid.*

[40] *Ibid.*

gens se mettent facilement contre, donc il faut être avec. Moi, je pense que l'animation est fondamentale, c'est ce qui va devenir important. Les villes, par exemple Bordeaux, commencent à comprendre ce besoin d'animation. »⁴¹

Comme nous l'avons vu précédemment, les sociétés de promotion immobilière et les structures d'aménagement construisent également le tiers-lieu en tant qu'instrument favorisant intrinsèquement la mixité sociale. À Marseille, le tiers-lieu est proposé pour répondre aux critiques sur le processus de gentrification que risque d'engendrer le projet urbain. Dans cette stratégie d'acceptabilité sociale, le tiers-lieu devient donc un dispositif permettant de mobiliser des « communautés autour de ces lieux hybrides », prévenant à la fois la contestation et s'assurant de la gestion des tiers-lieux et des services qui y sont délivrés.

Finalement, le tiers-lieu oldenburgien initial est transformé en « espaces hybrides » dotés de nombreux points d'appui normatifs pour justifier la situation trouble du compromis civico-marchand : combler le manque de services publics par des services publics-privés ; lutter contre la vacance immobilière ; favoriser l'accès à des structures associatives ou jeunes entreprises au parc de bureaux en centre urbain ; réduire la pollution en limitant les déplacements domicile-travail ; favoriser l'accès à l'entrepreneuriat en périphérie urbaine ; permettre l'expérimentation démocratique ; développer une gestion communautaire de quartier et susciter une plus grande adhésion aux projets urbains. Ces points normatifs appuient et justifient le transfert de risques socio-économiques de la fabrique de la ville du secteur public vers le secteur privé.

Conclusion

Le succès du tiers-lieu, chez des acteurs et actrices aux attentes et intérêts divergents, peut donc s'expliquer parce qu'il sert de point d'appui à la construction d'un compromis civico-marchand dans la ville. À travers notre étude de cas, nous avons pu démontrer son élaboration en trois étapes : premièrement, la construction du compromis en lui-même ; deuxièmement, le désarmement de la critique en utilisant le tiers-lieu pour opérer des déplacements et consolider le compromis ; troisièmement, l'incorporation d'une partie de la critique pour établir de nouveaux points d'appui normatifs.

Se pose alors la question de la consolidation de ce compromis vers la formation d'une nouvelle cité. Dans notre analyse, nous avons voulu nous concentrer sur la démonstration que le principe de justification de la cité par projets paraissait occulter un assemblage en élaboration. Ce dernier permet une autre lecture des

[41] Extrait d'entretien avec une responsable de service au siège de Bouygues Immobilier, le 24 juin 2016.

jugements en situation d'épreuve auxquels nous avons pu assister. Cependant la présence de « machins » – l'usager ou l'usagère comme « grand » ? L'hybridation comme jugement ou principe ? L'ancrage local comme forme d'investissement ? – ouvre la perspective si ce n'est d'une cité, tout du moins d'un monde en formation.

En outre, autour de ce compromis, s'amorce une recomposition des rôles et relations entre acteurs et actrices des secteurs public et privé dans la fabrique de la ville. Bien loin des expérimentations autogestionnaires des premiers *hackerspaces*, le tiers-lieu est ainsi réagencé en un dispositif d'innovation de l'action publique et une offre des acteurs et actrices marchand-es de la ville sur le marché de la démocratie participative. S'appuyant sur un discours et des injonctions à agir, à devenir entrepreneur-e de soi-même, mais également sur le développement d'une commande publique d'innovation sociale, le tiers-lieu permet aux professionnel-les de l'urbain de proposer une offre face aux enjeux socio-économiques du projet urbain. Si cette commande en innovation sociale reste floue, la réponse par le tiers-lieu l'est tout autant. Pourtant, elle dessine nettement, à travers la construction des nouveaux points d'appui normatifs, le transfert d'une partie des risques socio-économiques du secteur public vers le secteur privé dans la fabrique de la ville.

Bibliographie

- Ambrosino Charles, Guillon Vincent, Talandier Magali, 2018, « Résiliente, collaborative et bricolée. Repenser la ville créative à "l'âge du faire" », *Géographie, économie, société*, 20 (1), p. 5-13.
- Antonioli Manola, Bureau Marie-Christine, Rouxel Sylvie, 2015, « Tiers-lieux, communautés à l'œuvre. Bricolage et nouvelle "écologie du faire" », *Chimères*, 87, p. 129-137.
- Atkinson Paul, 2006, « Do it yourself: Democracy and design », *Journal of design history*, 19 (1), p. 1-10.
- Balaï Christine, 2018, « De l'imaginaire au réel, lien entre tiers-espaces, collectifs et territoire », *Cahiers de l'action*, 51-52, p. 67-78.
- Béal Vincent, 2014, « "Trendsetting cities" : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Métropolitiques*, 30 juin 2014, <https://metropolitiques.eu/Trendsetting-cities-les-modeles-a-l-heure-des-politiques-urbaines-neoliberalles.html> (accès le 02/02/2022).
- Becker Howard, 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Berrebi-Hoffmann Isabelle, Bureau Marie-Christine, Lallement Michel, 2018, *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.

- Besson Raphaël, 2012, *Les Systèmes Urbains Cognitifs. Des supports privilégiés de production et de diffusion d'innovations ? Études des cas de 22@Barcelona (Barcelone), GIANT/Presqu'île (Grenoble), Distrito tecnológico et Distrito de Diseño (Buenos Aires)*, thèse pour le doctorat d'architecture, aménagement de l'espace, Université de de Grenoble.
- Besson Raphaël, 2018, « Les "Ateneus de Fabricació" barcelonais et les "Laboratorios ciudadanos" madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine ? », *Géographie, économie, société*, 20 (1), p. 113-141.
- Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- Boltanski Luc, 2006, « Les changements actuels du capitalisme et la culture du projet », *Cosmopolitiques*, 12, p. 17-41.
- Boltanski Luc, Chiapello Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc, Thévenot Laurent, 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bosqué Camille, 2015, « Des FabLabs dans les marges : détournements et appropriations », *Journal des anthropologues*, 142-143, p. 49-76.
- Bosqué Camille, 2016, « Réparer plus que répliquer », *Techniques & Culture*, 65-66, p. 220-235.
- Capdevila Ignasi, 2015, « Co-working spaces and the localised dynamics of innovation in Barcelona », *International Journal of Innovation Management*, 19 (3).
- Chantelot Sébastien, Errami Youssef, 2015, « Stimuler le potentiel créatif des environnements urbains », *Revue française de gestion*, 250, p. 139-158.
- Cohendet Patrick, Grandadam David, Simon Laurent, 2010, « The anatomy of the creative city », *Industry and innovation*, 17 (1), p. 91-111.
- Colmellere Cynthia, Corteel Delphine, Fages Volny, Lacour Stéphanie, 2019, « Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38, p. 3-10.
- Deboulet Agnès, 2009, « De l'épreuve à l'enjeu urbain : mobilisations collectives autour de la démolition et du délogement », in Marion Carrel, Catherine Neveu, Jacques Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 101-120.
- Dechamp Gaëlle, Szostak Bérangère, 2016, « Créativité organisationnelle et territoire créatif : nature de l'influence et enjeux stratégiques pour les organisations », *M@n@gement*, 19 (2), p. 61-88.
- Dodier Nicolas, Barbot Janine, 2016, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 71 (2), p. 421-450.
- Dodier Nicolas, Stravrianakis Anthony, 2018, *Les objets composés : agencements, dispositifs, assemblages*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

- Dumont Manon, Vivant Elsa, 2016, « Du squat au marché public. Trajectoire de professionnalisation des opérateurs de lieux artistiques off », *Réseaux*, 200, p. 181-208.
- Ferchaud Flavie, Dumont Marc, 2017, « Les espaces de fabrication et d'expérimentation numérique sont-ils des tiers-lieux ? Une analyse du cas des fab labs à Rennes et Toulouse », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 34, DOI:10.4000/tem.4203.
- Foli Olivia, Dulaurans Marlène, 2013, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication*, 40, p. 59-76.
- Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, 2014, *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Harvey David, 1989, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71 (1), p. 3-17.
- Houllier-Guibert Charles-Édouard, Suire Raphaël, Bailleul Hélène, 2017, « La mise en réseau des entrepreneurs innovants : un défi pour les dispositifs de soutien à l'innovation à l'échelle de la métropole ? », *Innovations*, 52, p. 179-210.
- Iribarne (d') Alain, 2017, « L'entreprise libérée et les "talents" : un avènement annonce ? », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, XXIII (56), p. 247-264.
- Lallement Michel, 2015, *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Landon Aurélie, 2017a, *Retour sur l'expédition SoftPlace*, rapport de recherche, Paris, La Fabrique des Territoires Innovants, 78 p.
- Landon Aurélie, 2017b, « À la recherche des lieux communs », *Actes du colloque "Les expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques"*, GIS Démocratie et Participation, Saint-Denis, 26-28 janvier 2017, DOI:10.35007/gdp.mfsd-yv14.
- Lapassade Georges, 2002, « Observation participante », in *Vocabulaire de psychosociologie*, Toulouse, Éditions érès, p. 375-390.
- Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, 2012, *Sociologie de l'action publique*, 2^e éd., Paris, Armand Colin.
- Le Crosnier Hervé, Vidal Philippe, 2017, « Le rôle du numérique dans la redéfinition des communs urbains », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, 31 (1-2), p. 9-32.
- Lhoste Évelyne, Barbier Marc, 2016, « FabLabs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10 (1), p. 43-69.
- Liefooghe Christine, 2018, « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20 (1), p. 33-61.

- Nghiem Thanh, 2013, « Modèles coopératifs émergents », *Multitudes*, 52, p. 110-120.
- Oldenburg Ray, 1989, *The Great Good Place*, New York, Paragon House.
- Petit Victor, 2017, « Transition écologique et numérique. Vers des territoires communs ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 797-818.
- Pinson Gilles, 2004, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 199-233.
- Scaillerez Arnaud, Tremblay Diane-Gabrielle, 2017, « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 34, DOI:10.4000/tem.4200.
- Suire Raphaël, 2016, « La performance des lieux de cocréation de connaissances », *Réseaux*, 196, p. 81-109.
- Walker Edward T., 2014, *Grassroots for Hire. Public Affairs Consultants in American Democracy*, New York, Cambridge University Press.
- Weller Jean-Marc, Pallez Frédérique, 2017, « Les formes d'innovation publique par le design : un essai de cartographie », *Sciences du Design*, 5, p. 32-51.

Abstract—The third place facing the challenges of its own success: Toward the formation of a civic-market compromise in the making of the city

In this article, we explore the strong interest in third places—which originated from countercultural movements such as the hacker movement—among institutions and local authorities as well as large real estate companies. In order to understand its success, we propose, based on the sociology of justification, to understand the third place as a support point for the construction of a civic-market compromise in the making of the city. This compromise makes it possible to respond to two opposing processes—the difficulties of financing urban public policies and the rise in the threats of contestation of large urban projects—by transferring these socioeconomic risks from public actors to private actors. For our demonstration, we will rely on a survey of entrepreneurs involved in the construction and consolidation of this civic-market compromise.

Keywords third place, compromise, innovation, urban, pragmatic, France

Aurélie Landon est doctorante en études urbaines (Université Paris 8, laboratoire CRH-LAVUE). Sa recherche porte sur l'émergence d'un compromis civico-marchand autour de l'innovation sociale et sur ce qu'il produit dans la fabrique de la ville. L'objectif de sa thèse est de montrer comment des « entrepreneurs d'innovation sociale » accompagnent les coalitions urbaines d'acteurs privés à étendre leur prise en charge des risques socio-économiques du projet urbain en construisant un compromis civico-marchand. Parmi ses publications récentes :

– « L'appel à projet, nouvel outil des politiques publiques pour favoriser l'innovation et l'expérimentation ? », Dousson L., Mamou K., *Participation et innovation sociale dans la fabrique de la ville*, Éditions de l'Espérou, 2020

– « Makers : les nouvelles communautés du changement social », *Mondes sociaux (magazine du Labex Structurations des mondes sociaux – SMS)*, 1^{er} octobre 2018, <https://sms.hypotheses.org/13407>.

.....



Mots-clés

Tiers-lieux, Compromis, Innovation, Urbain, Pragmatique, France